



Trafic international

Bulletin mensuel

CORÉE du Nord : les trafics n'ont pas d'odeur

À la suite des événements du 11 septembre le président G. W. Bush a mis fin au rapprochement entre l'administration précédente avec le gouvernement de Pyongyang et l'a placé sur la liste des pays de l'« Axe du mal ». Il lui est en particulier reproché de fabriquer des armes de destruction massive qui constitueraient un danger pour la sécurité des États-Unis. Mais depuis plus de dix ans la Corée est également soupçonnée par la communauté internationale, en particulier par la Russie et le Japon, d'exporter des drogues produites (opiacés et drogues de synthèse) sur son territoire.

Ses diplomates à travers le monde sont en outre accusés de se livrer à toute sorte de trafics afin d'acquérir les devises qui font cruellement défaut au pays. Il semble cependant que depuis l'année 2000, durant laquelle s'est produit un rapprochement avec la Corée du Sud et avec un certain nombre de pays européens, Pyongyang prenne davantage garde à ce que son personnel diplomatique ne soit plus mêlé à ce type d'opération.

Des implications concordantes

Depuis le début des années 1990, diverses sources accusent le gouvernement de Corée du Nord de se livrer à la production et au trafic des drogues. Ces informations doivent être prises avec précaution car elles émanent souvent de personnes ayant fui leur pays pour se réfugier en Corée du Sud¹ et sont complaisamment relayées par les autorités de Séoul et par les États-Unis. Cependant elles ont été peu à peu confirmées par l'implication de diplomates de Corée du Nord à travers le monde dans une série d'activités illicites autres que le trafic de drogues : trafic d'espèces protégées, de fausses antiquités, de CD piratés, de cigarettes de contrebande, de fausse

monnaie. Par exemple, en juin 1994, un diplomate nord-coréen a été arrêté à Macao, accusé d'un trafic de fausse monnaie et, en avril 1998, un de ses concitoyens en Russie en possession de 30 000 dollars de faux billet de 100 dollars US. Ils auraient été fabriqués en Corée du Nord. Plusieurs diplomates ont été également convaincus de se livrer en Afrique à des trafics d'ivoire et de cornes de rhinocéros sur une grande échelle.

Le trafic de drogues, infiniment plus lucratif que toute autre activité, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des services officiels de Pyongyang. Ainsi, en 1998, deux diplomates nord-coréens en poste au Mexique ont été arrêtés à Moscou alors qu'ils tentaient d'introduire dans le pays 35 kg de cocaïne. On a ainsi recensé, durant les années 1990, pas moins de 16 cas d'officiels nord-coréens directement impliqués dans des affaires de trafic de drogues². On est donc conduit à penser que tous ces diplomates dépendant d'un pays exsangue, mis au ban de la communauté internationale, avaient pour consigne de leur gouvernement (qui, bien sûr, affirme qu'il s'agit de simples cas de corruption individuelle) de se procurer des devises par n'importe quels moyens.

Production et exportation d'opiacés

Le gouvernement nord-coréen ne cache pas qu'il fait cultiver du pavot, mais il affirme que la production d'opium est destinée à un usage pharmaceutique. Peu convaincue que l'intégralité de la production serve à fabriquer des médicaments, l'administration Clinton a chargé la CIA d'utiliser ses satellites pour surveiller les cultures de pavot et tenter d'en évaluer l'ampleur. Les Américains estiment que les superficies pourraient se situer entre 4 200 à 7 000 hectares produisant annuellement de 30 à 44 tonnes d'opium qui permettraient de fabriquer de 3 à 4,5 tonnes d'héroïne³. Il n'est cependant pas exclu qu'une partie de l'opium et de l'héroïne saisie sur des ressortissants nord-coréens dans le monde ait été achetée à l'étranger, notamment en Birmanie.

En 1993, Im Youg-Sun, lieutenant de l'armée du Nord ayant déserté au Sud, a déclaré aux services secrets sud-coréens que du pavot était cultivé dans son pays pour fabriquer de l'héroïne destinée à Hong Kong, à la Russie et à la Chine. Un de ses concitoyens, ayant lui aussi franchi le 38° parallèle un an plus tard, était un peu plus précis : il affirmait que le gouvernement encourageait les paysans des régions montagneuses à répondre par la culture du pavot aux besoins financiers de l'État. Il a ajouté que cette activité contribuait à répandre l'usage de l'opium parmi la population.

1. Cf. en particulier le communiqué du National Salvation Front for the Democratic Reunification of Korea « We charge Kim Jong-il, international criminal with drug trafficking and dollar counterfeiting! », du 31 juillet 1998.

2. Voir la synthèse présentée par la dépêche d'UPI « US monitors N. Korea Drug Trade » du 10 février 1999.

3. United States Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report*, 2002.

Ces accusations ont notamment reçu un début de confirmation de source russe. Ainsi, le 9 juin 1994, une opération conjointe du Département de lutte contre la circulation illégale des drogues (MVD), du corps des garde frontières et du contre-espionnage militaire de la Marine du Pacifique, permettait la saisie de 8,5 kg d'héroïne que deux citoyens nord-coréens cherchaient à vendre. Un chimiste était également arrêté. Selon le MVD, il appartenait « à une importante structure criminelle » qui analysait cette héroïne à la demande des acheteurs.

Selon des informations obtenues de sources policières par le correspondant de l'OGD en Russie, les services secrets nord-coréens étaient impliqués dans cette affaire. Bien que la police russe n'ait pas confirmé officiellement cette information, elle organisait des fuites auprès de la presse nationale. Celle-ci ne tardait pas à affirmer que les deux Coréens arrêtés étaient des agents des services spéciaux de Pyongyang, en mission pour leur gouvernement. Il ne se serait agi que d'un test exploratoire préparant la livraison future d'une demi-tonne d'héroïne au prix de 2,5 millions de dollars⁴.

Une nouvelle pièce au dossier fut fournie par un transfuge qui connaissait le problème en tant que pharmacien. Réfugié en Corée du Sud, Ho Chang-Gol a déclaré, en novembre 1996, que le gouvernement de Pyongyang administrait dix fermes qui produisaient de l'opium destiné à l'exportation afin d'obtenir des devises dont le pays avait un urgent besoin. Une partie de l'opium aurait été transformée en héroïne dans une usine chimique de Chonjin. C'est encore les Russes qui fournissaient une confirmation à ces assertions. En effet, à Komsomolsk-sur-Amour, dans l'Extrême-Orient russe, 40 kg d'opium ont été confisqués durant les six premiers mois de l'année 1996 contre 500 grammes durant la même période de l'année précédente. Toujours en 1996, un nouveau témoignage était apporté par Choe Se-Ung, ex-président, jusqu'à sa défection, de la joint venture nord-coréenne britannique basée à Londres, *Development and Investment Co*. Il a affirmé que les

autorités de son pays lui ont demandé de les aider à vendre une partie des 2,5 tonnes d'opium qu'elles avaient en stock⁵.

En mars 2001, un rapport des autorités russes citait Vladimir Davydov, chef du service de lutte contre les stupéfiants des douanes en Extrême Orient, affirmant que des ressortissants nord-coréens introduisaient dans cette région de « l'opium industriellement raffiné » par voie ferroviaire et « probablement par valise diplomatique ». Il ajoutait que des saisies étaient régulièrement faites et mentionnait celle d'une dizaine de kilos d'opium en 2000⁶.

L'existence de ces réseaux était également confirmée à Taïwan. Le 28 décembre 2000, des policiers de Tai-Pei ont pris en filature un national jusqu'à sa résidence où ils ont saisi 134 kg d'héroïne conditionnés sous forme de briques. Des articles de presse citant des déclarations des autorités ont publié que l'interrogatoire du suspect avait permis d'établir que l'héroïne avait été produite et exportée à partir de la Corée du Nord. Un procureur taïwanais qui enquête sur ces trafics affirme que les criminels nord-coréens achètent la matière première en Chine, la transforme dans leur pays pour la revendre à des grossistes étrangers⁷.

Le trafic des drogues de synthèse

À la fin des années 1990, le gouvernement de Corée du Nord a ajouté d'autres cordes à son arc. Le premier signal d'alarme a été donné par la saisie en Égypte, en janvier 1998, de 500 000 cachets d'une drogue placée sous contrôle, le Rohypnol, appelé aussi la « drogue du viol » (date rape drug). Un diplomate nord-coréen en poste en Syrie a été impliqué dans cette affaire. En 1999, 55 kg de cette substance, postée par un diplomate de l'ambassade de Corée du Nord à Sofia, en Bulgarie, ont été saisis en République tchèque. Il s'agissait probablement de drogue fabriquée dans un laboratoire bulgare. En 2000, à l'occasion de la saisie de 134 kg d'héroïne (voir *supra*), la police de Taïwan a affirmé que plusieurs saisies d'amphétamine avaient leur origine en Corée du

Nord, en particulier un envoi de 157 kg en mai 1999 sur un bateau de pêche.

La police de Bangkok avait saisi en 1998, deux tonnes d'éphédrine, le principal précurseur de l'amphétamine. Cette substance qui venait d'Inde et était destinée à la Corée du Nord, n'avait pas été déclarée comme l'impose la législation internationale. Le gouvernement nord-coréen a affirmé qu'elle devait entrer dans la composition d'un décongestionnant nasal. La quantité importée aurait permis de faire face à la consommation d'une année entière de ce remède et, surtout, il est tout à fait étonnant qu'un pays qui connaît la famine, utilise le fret aérien, très coûteux, pour un produit qui n'est pas de première nécessité. En revanche, cet investissement prend tout son sens, lorsqu'on remarque qu'en avril 1997 la douane japonaise a saisi 60 kg de méthamphétamine, dissimulés dans des pots de miel, sur un cargo nord-coréen, le *Jisong 2*. Le commanditaire était un Nord-Coréen, notoirement lié au régime de Pyongyang. Il avait déjà importé clandestinement des armes et de l'amphétamine au Japon pour les vendre à une organisation de *yakusa*, la mafia japonaise.

Une saisie, de 600 kg de méthamphétamine a été effectuée, en octobre 1999, dans le port japonais de Fukuoka. Les Japonais arrêtés à cette occasion ont déclaré que le transbordement avait été réalisé au large, sur leur bateau à partir d'un vaisseau nord-coréen. En avril 2001, les autorités de Taïwan ont effectué deux saisies de méthamphétamine sur des bateaux de pêche. Elles affirment que la drogue provenait de Corée du Nord : le 12, 65 kg à Pingtung County et, le 16, 42 kg à Kaohsiung. Le 4 mai 2001, un Coréen de nationalité chinoise a été arrêté en possession de 30 kg de méthamphétamine qu'il tentait d'introduire à Pusan, en Corée du Sud, dissimulés

4. *La Dépêche internationale des drogues* n° 34 et n° 35 d'août et septembre 1994.

5. Voir le communiqué suivant sa conférence de presse : « N. K. Has Trade Officials Earn Forex By selling Opium ; shortage of Raw materials, Electric Power Makes Many Factories Idle : Defector », 27 mars 1996.

6. United States Department of State, *International Narcotics Control Strategy Report 2000*, Washington DC, 2002.

7. *Idem*.

dans un conteneur de haricots. La cargaison venait de Dalian, en République populaire de Chine, sur un cargo battant pavillon panaméen, le Sinoco Tenjin⁸. L'enquête a conclu que la drogue provenait de Corée du Nord.

En décembre 2001, les garde-Côtes japonais ont coulé un vaisseau espion coréen dans l'est de la Mer de Chine. Les services de renseignement japonais se disent persuadés qu'il transportait une cargaison d'amphétamine⁹. Le 7 janvier 2002, les autorités japonaises ont saisi 150 kg de méthamphétamine sur un vaisseau dont l'équipage était constitué de ressortissants de la République populaire de Chine. Ils ont déclaré que la drogue avait été transférée au large à partir d'un navire nord-Coréen. Selon le Département d'État américain¹⁰, il existe effectivement des joint-ventures entre des trafiquants nord-coréens d'une part, et leurs homologues de Taïwan et de Chine en vue d'approvisionner des pays tiers.

Les activités liées à la drogue se seraient encore développées après le 11 septembre 2001. En effet, jusque-là, ses ventes d'armes, incluant notamment des missiles et la technologie pour en fabriquer, auraient rapporté à la Corée du Nord jusqu'à un milliard de US dollars par an. Selon des services de renseignement japonais, après les attentats de New York, l'accroissement du contrôle exercé par la communauté internationale sur ce commerce aurait fait perdre la plupart des débouchés de la Corée du Nord qui tenterait de compenser le manque à gagner par la vente de drogue de synthèse¹¹.

Alain Labrousse ■

8. United States Department of State, *op.cité*.

9. « Pyongyang's "poppy project" », Reuters in Tokyo, 11 janvier 2002.

10. *Op.cité*.

11. Reuters, *op.cité*.

LIBYE : la poutre et la paille

Au cours de la réunion de la Commission des stupéfiants à Vienne en mars 2002, la Libye a assumé le leadership d'une motion de plusieurs pays arabes mettant en cause le « laxisme » de certains pays européens en matière de consommation des drogues¹. S'agit-il d'une attitude opportuniste destinée à contribuer à la restauration de l'image du pays à l'extérieur ou bien est-elle dictée par les problèmes que posent réellement les drogues dans le pays ?

Les blocages de la société libyenne, persistant alors que l'embargo des Nations unies a été levé en 1999 et que le pays s'ouvre au monde, font que Kadhafi a pu lui-même déclarer : « Nous avons perdu nos jeunes ». En 2000, 65 % de la population a moins de 25 ans². Or le taux de chômage atteint 30 % des actifs bien que l'État (dans un pays d'environ 5 millions d'habitants), emploie 700 000 personnes, dont un grand nombre n'ont qu'un travail quasiment fictif. Cette situation est d'autant moins supportable pour la jeunesse que l'embargo a profité à des appareils officiels de l'État comme les comités révolutionnaires à travers la spéculation sur le change au noir ou à la revente dans le

secteur privé, avec des marges confortables, des produits subventionnés. De même, les revenus du pétrole (une dizaine de milliards de dollars par an) sont loin d'avoir profité à l'ensemble de la population. Enfin l'ouverture vers le monde via la télévision satellite et Internet ainsi que le développement du tourisme sont en train mettre à mal le rigorisme moral en vigueur jusqu'ici.

Parmi les signes révélateurs de ces contradictions et de ce malaise, la prostitution (à laquelle s'adonnent principalement des femmes immigrées d'Afrique sub-saharienne) et surtout la consommation de drogues qui a pris des proportions alarmantes, alors qu'elle était quasiment inconnue jusqu'aux années 1980.

Dans un tel contexte, les stupéfiants sont devenus un des moyens pour l'État et la population de souche de stigmatiser les éléments exogènes, qu'il s'agisse des islamistes ou des immigrés d'Afrique sub-saharienne concurrents sur le marché du travail. Selon un rapport de l'« Administration générale pour la lutte contre l'athéisme, la drogue et les produits hallucinogènes », la police libyenne a saisi, en 1997 et 1998, 781 kilogrammes de haschisch, plus de 90 000 comprimés de drogues de synthèse et 8,66 kg d'héroïne³.

Les drogues défient le pouvoir populiste.

Depuis 1995, il a fallu créer dans les hôpitaux publics des services spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes, lesquels, vu le prix du gramme de « poudre », appartiennent plus souvent à la jeunesse dorée qu'aux milieux prolétaires. Cette situation a amené le gouvernement à modifier la législation, en juin 1996, en introduisant une aggravation des sanctions, allant jusqu'à la peine de mort, pour la consommation d'alcool et de drogue ainsi que pour les spéculateurs qui profitent de l'embargo. Cette nouvelle loi a été promulguée dans le cadre des mesures pour lutter contre la corruption et de la création de 200 comités militaires dont les membres ont carte blanche pour exécuter sans jugement les contrevenants. Un journaliste⁴, qui a assisté à une séance d'un tribunal de Tripoli où la moitié des affaires jugées avaient trait à la drogue, a observé le caractère ambigu des décisions des juges. La simple possession d'héroïne est passible d'un à trois ans de prison. « *Les petits dealers prennent cinq ans, les gros, la peine capitale. Mais s'il y a la moindre contradiction dans les témoignages, les gens peuvent sortir libres* »⁵.

1. Voir DTI n° 15 d'avril 2002.

2. Dossier « Libye » in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2847, 2 juin 2000.

3. Depuis, aucune donnée n'a été fournie ni au PNUCID ni à Interpol.

4. Andrew Cocburn, « Le grand tournant » in *National Geographic*, France, novembre 2000.

5. *Ibid.*

Les travailleurs immigrés venus d'Afrique sub-saharienne sont officiellement 400 000, mais en réalité quatre ou cinq fois plus. Comme en Algérie, se glissent parmi eux des passeurs et des dealers, d'autant plus que les Nigériens et les Ghanéens, qui jouent un rôle leader en matière de trafic de drogues dans toute l'Afrique de l'Ouest, sont les plus nombreux au sein de cette population. Malgré le récent projet de Kadhafi de créer des « États-Unis d'Afrique », les Noirs sont l'objet d'une forte discrimination. À la suite du discours de Kadhafi disant en substance que les Africains noirs étaient les frères et les égaux des Libyens, certains de ces derniers en ont conclu que, comme les Libyens,

ils ne devaient plus payer leur loyer et se déclarer propriétaire des logements qu'ils habitaient. Cette attitude qui s'est généralisée dans certains quartiers a entraîné, durant l'été 2000, des règlements de compte entre les propriétaires libyens et leurs locataires, tandis que les forces de l'ordre, après avoir fait monter des Africains dans des camions, les abandonnaient ensuite en plein désert. La presse internationale a également rapporté des pogromes dans certains quartiers qui auraient fait des dizaines de morts. Bien que peu d'informations aient filtré à ce sujet, il est probable que le thème de la drogue n'a pas été absent des justifications avancées par les éléments de la population qui se sont livrés à ces exactions.

En effet, un certain nombre d'affaires qui se sont déroulées dans les pays voisins y révèlent l'existence de réseaux ayant la Libye pour cible. Au Tchad par exemple, en février 2000, deux bombes de gaz butane contenant de la cocaïne, ont été saisies sur deux ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) qui se rendaient en Libye. La section de la Direction de la surveillance du territoire (DST) de Bagassola, dans la région du Lac Tchad, qui a procédé aux arrestations, a constaté qu'il s'agissait de passeurs professionnels qui n'en étaient pas à leur première expédition.

Alain Labrousse ■

> Publication récente

Éric Merlin, Frédéric Ploquin, *Trafic de drogues... trafic d'États*, Paris, Fayard, 2002, 289 p.

Au moment où la cocaïne commence à poser de sérieux problèmes en France et en Europe en descendant dans la rue où elle est consommée sur une échelle de plus en plus importante, il est opportun de se pencher sur la genèse d'un trafic qui a ses origines en Amérique latine. D'autant plus que, pour une fois, l'enquête ne se focalise pas sur la Colombie et les autres pays andins, mais sur le Panama de

Noriega. Or, c'est en France que, dans les années 1980, étaient blanchis par l'homme fort du Panama et divers membres de sa famille une partie des profits provenant du trafic de cocaïne. Il avait d'ailleurs passé des commandes d'armement (des hélicoptères en particulier) dans notre pays où la CIA lui aurait proposé un exil doré s'il acceptait de quitter le pouvoir. En guise d'exil doré il y a été frappé par défaut, le 1er juillet 1999,

d'une peine de 10 ans d'incarcération qui s'ajoute aux 20 ans qu'il purge actuellement aux États-Unis. Si les auteurs soulignent « la faible efficacité du dispositif français de répression du recyclage de l'argent du crime organisé », ils montrent aussi que l'action des États-Unis dans ce domaine dépend étroitement de leurs intérêts géostratégiques du moment. D'où les difficultés rencontrées par les policiers et les magistrats lorsqu'ils s'attaquent à des protégés de Washington comme l'ancien président du Mexique, Carlos Salinas.

Drogue Trafic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France ; sur les politiques des pays européens ainsi que les sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues. Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID/ODDCP, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « correspon-

dants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

Rédacteur en chef: Alain Labrousse/Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber
Directeur de publication: Jean-Michel Costes
Création graphique et mise en page: Frédérique Million

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

OFDT - 105, rue la Fayette - 75010 - Paris
Tél: 01 53 20 16 16
Fax: 01 53 20 16 00
Courrier électronique: ofdt@ofdt.fr
Internet: www.drogues.gouv.fr

Prochaine parution: 20 juin 2002
Contributions: date limite 10 juin 2002